

Communiqué CGT FAPT du 16 juin 2023

## Libertés syndicales = Conquêtes sociales ! #jexprimemadiscrim

**Dans la période, de nombreux salariés agissent, se mobilisent et revendiquent avec la CGT. Certains font face à la répression.**

Durant ces fortes mobilisations contre la réforme des retraites et pour de meilleurs salaires et conditions de travail, patronat et gouvernement ont développé tous les artifices pour intimider et faire taire la contestation. La répression féroce contre les salariés en lutte, et singulièrement contre les militants de la CGT : pressions, sanctions disciplinaires et pénales, violences physiques, expulsion des bourses du travail... est intolérable.

Comme chez Vertbaudet, EDF-GDF, et bien d'autres secteurs...la CGT FAPT constate une augmentation des actes de répressions, d'atteintes aux libertés syndicales et aux droits de revendiquer, initiée par le patronat du secteur des activités postales et de télécommunications.

- Dans le Cher, un camarade d'Orange est convoqué à la gendarmerie pour une palette brûlée ;
- Dans les Pyrénées Orientales, La Poste a porté plainte contre 6 collègues pour avoir participé à un piquet de grève. La Poste entame des procédures disciplinaires contre plusieurs d'entre eux. Le secrétaire général de la CGT FAPT est menacé de révocation ;
- À Téléperformance où le droit de grève est attaqué ;
- À DPD où des pressions sont mises sur des élus CGT ;
- En Ile de France des Postières et Postiers sont menacés de sanction pour avoir participer à une assemblée générale...

L'objectif est de restreindre les droits et libertés syndicales, pour priver les salariés de leur droit d'expression, d'information, de manifester, de s'organiser. Tous les actes antisyndicaux doivent cesser immédiatement ! Les luttes sont nombreuses, la priorité est la réponse immédiate aux revendications des salariés.

La CGT FAPT réaffirme son soutien et sa solidarité à tous les salariés, militantes et militants, victimes de répression syndicale. Nous exigeons l'arrêt immédiat de toutes les procédures à l'encontre des camarades comme c'est le cas pour Ruth, Alex, Vincent, Rachid, Arnaud, Déborah, Belinda... Elle appelle les salariés à faire du 4 juillet 2023, une journée de lutte pour les libertés syndicales et le droit de revendiquer.

La CGT FAPT exige une loi d'amnistie pour tous les salariés victime de sanctions et répression pour fait syndical car le droit de mener une action collective, en particulier le droit de grève, est un droit fondamental reconnu par les normes internationales (ONU, OIT) et européennes (Conseil de l'Europe, UE) des droits de l'homme que tous les États de l'UE ont ratifiés et se sont engagés à respecter.

Contacts :

 Florence DAUGA  
Tél : 06 47 15 33 94

 Cédric GRIMAUD  
Tél : 06 82 67 95 85

